

2023-2972
2024-04-09

Page 1 of 24

GROUPE	12	FONGICIDE
--------	----	-----------

MAXIM® 480FS Incolore FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES

TRAITEMENT DE SEMENCES FONGICIDE

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

SOLUTION

Traitement de semences pour la suppression de diverses maladies fongiques dans un vaste éventail de cultures cultivées à partir de semences.

PRINCIPE ACTIF:

Fludioxonil 40 %

Contient du benzisothiazolin-3-one-1,2 à raison de 0,012 % ou benzisothiazolin-3-one-1,2 à raison de 0,033 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : **27001**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L – vrac

Pour utilisation avec les systèmes commerciaux de traitement des semences (installations et unités mobiles de traitement) seulement.

Ce produit ne contient pas de colorant. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement. **La réglementation prise en vertu de la *Loi sur les semences* doivent être strictement respectées lors de l'utilisation de ce produit.**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Étiquette

2023-2972
2024-04-09

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT,, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement est inefficace, effectuer un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUE.

Peut être nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ou la poussière des semences traitées.

Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les approvisionnements en eau domestiques.

2023-2972
2024-04-09

Page 3 of 24

Appliquer uniquement de manière à ce que ce produit n'entre pas en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls des travailleurs portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver sur les lieux du traitement ou de l'ensachage.

Pour utilisation avec les systèmes commerciaux de traitement des semences (installations et unités mobiles de traitement). . Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement servant au traitement des semences juste avant ou pendant le semis.

Effectuer le traitement des semences dans un endroit bien ventilé. Garder les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux.

REMARQUE : En cas d'accident, emporter l'étiquette du produit au service d'urgence ou chez le médecin.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Pour la manipulation du fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM® 480FS, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS, porter une combinaison à manches longues par-dessus des vêtements de travail ordinaires ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter un masque antipoussières pour l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées avec le fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs devraient se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

2023-2972
2024-04-09

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux.

Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol ou d'autres surfaces doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Ne pas appliquer directement sur l'eau ni à proximité des endroits où se trouve de l'eau de surface. Ne pas contaminer l'eau potable, l'eau destinée aux animaux ou à l'irrigation, ni tout plan d'eau utilisé par la faune ou les organismes aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement et à l'élimination des déchets.

7.0 RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine, animale et garder hors de la portée des enfants et des animaux.
3. Ne pas faire paître les cultures traitées ou couper pour le foin dans les 30 jours suivant le semis.
4. L'étiquette de tous les sacs contenant des semences traitées qui sont vendues ou utilisées au Canada doit porter l'énoncé suivant : « **Ces semences ont subi un traitement antifongique au fludioxonil. Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas utiliser comme aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni les couper comme foin dans les 30 jours suivant le semis. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être ramassées ou enfouies dans le sol.** »
5. Les semences traitées conformément aux directives relatives à l'exportation doivent être étiquetées comme suit : « **SEMENCES TRAITÉES POUR L'EXPORTATION – NON DESTINÉES À LA VENTE OU À L'UTILISATION INTÉRIEURE.** »

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des autres pesticides et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux.

La température de conservation idéale se situe entre 0 et 30 °C. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

9.0 ÉLIMINATION

2023-2972
2024-04-09

Page 5 of 24

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant Recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MAXIM® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

2023-2972
2024-04-09

Page 6 of 24

GROUPE	12	FONGICIDE
--------	----	-----------

MAXIM[®] 480FS Incolore FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES

TRAITEMENT DE SEMENCES FONGICIDE

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

SOLUTION

Traitement de semences pour la suppression de diverses maladies fongiques dans un vaste éventail de cultures cultivées à partir de semences.

PRINCIPE ACTIF:

Fludioxonil 40 %

Contient du benzisothiazolin-3-one-1,2 à raison de 0,012 % ou benzisothiazolin-3-one-1,2 à raison de 0,033 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : **27001**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Pour utilisation avec les systèmes commerciaux de traitement des semences (installations et unités mobiles de traitement) seulement.

Ce produit ne contient pas de colorant. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement. **La réglementation prise en vertu de la *Loi sur les semences* doivent être strictement respectées lors de l'utilisation de ce produit.**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
RESTRICTIONS D'EMPLOI	7.0
ENTREPOSAGE	8.0
ÉLIMINATION	9.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	10.0
MODE D'EMPLOI.....	11.0
Renseignements Généraux	11.1
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	12.0
Céréales (Y compris les grains-fourrage et l'ensilage).....	12.1
Légumineuses (Feuillage).....	12.2
Oléagineuses	12.3
Légumineuses (succulentes ou sèches)	12.4
Graminées fourragères, Fourrage et Foin	12.5
Végétaux Utilises en Production Animale autres Que Des Graminées (Fourrage, paille et foin)	12.6
Légumes-racines et Tubercules (cultivés à partir de semences)	12.7
Feuillage de Légumes-racines et Tubercules (cultivés à partir de semences)	12.8
Légumes Bulbes.....	12.9
Légumes a Feuilles (sauf les brassica).....	12.10
Groupe des Légumes Feuillies Brassica (Choux).....	12.11
Légumes Fruits (à l'exception des Cucurbitacées).....	12.12
Cucurbitacées.....	12.13
Arachides	12.14
Herbes et Épices	12.15
Betteraves (Potagères, à sucre)	12.16
Choux-fleurs	12.17
Moutarde jouncée (à graine oléagineus)	12.18
Ginseng.....	12.19
Mélange en Cuve	12.20
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT,, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement est inefficace, effectuer un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

Peut être nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ou la poussière des semences traitées.

Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les approvisionnements en eau domestiques.

2023-2972
2024-04-09

Page 9 of 24

Appliquer uniquement de manière à ce que ce produit n'entre pas en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls des travailleurs portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver sur les lieux du traitement ou de l'ensachage.

Pour utilisation avec les systèmes commerciaux de traitement des semences (installations et unités mobiles de traitement). Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement servant au traitement des semences juste avant ou pendant le semis.

Effectuer le traitement des semences dans un endroit bien ventilé. Garder les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux.

REMARQUE : En cas d'accident, emporter l'étiquette du produit au service d'urgence ou chez le médecin.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Pour la manipulation du fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM[®] 480FS, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS, porter une combinaison à manches longues par-dessus des vêtements de travail ordinaires ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter un masque antipoussières pour l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées avec le fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs devraient se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

2023-2972
2024-04-09

Ne pas porter de chaussures contaminées.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux.

Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol ou d'autres surfaces doivent être enfouies dans le sol ou ramassées.

Ne pas appliquer directement sur l'eau ni à proximité des endroits où se trouve de l'eau de surface. Ne pas contaminer l'eau potable, l'eau destinée aux animaux ou à l'irrigation, ni tout plan d'eau utilisé par la faune ou les organismes aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement et à l'élimination des déchets.

7.0 RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment destiné à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine, animale et garder hors de la portée des enfants et des animaux.
3. Ne pas faire paître les cultures traitées ou couper pour le fourrage dans les 30 jours suivant le semis.
4. L'étiquette de tous les sacs contenant des semences traitées qui sont vendues ou utilisées au Canada doit porter l'énoncé suivant : « **Ces semences ont subi un traitement antifongique au fludioxonil (ou au fludioxonil et au métalaxyl-M, le cas échéant). Garder hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas utiliser comme aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni les couper comme fourrage dans les 30 jours suivant le semis. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux. Toutes les semences traitées qui sont renversées ou à la vue sur le sol doivent être ramassées ou enfouies dans le sol.** »
5. Les semences traitées conformément aux directives relatives à l'exportation doivent être étiquetées comme suit : « **SEMENCES TRAITÉES POUR L'EXPORTATION – NON DESTINÉES À LA VENTE OU À L'UTILISATION INTÉRIEURE.** »

8.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des autres pesticides et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux.

La température de conservation idéale se situe entre 0 et 30 °C. Si le produit gèle, le ramener à la température ambiante, puis s'assurer qu'il est bien mélangé avant de procéder à l'application.

9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant Recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

10.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS supprime les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par *Fusarium* spp. (y compris les maladies des plantules dues à *F. graminearum*) et par *Rhizoctonia* spp. dans les cultures énumérées ci-après ainsi que les maladies causées par *Aspergillus* et *Penicillium* dans le maïs (maïs de grande culture, maïs sucré, maïs à éclater), le soja, le canola et la moutarde. Le fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS supprimera aussi la pourriture des semences et la brûlure des semis du soja causées par *Phomopsis* spp. transmis par les semences. Lorsque l'étiquette mentionne une échelle de dosage, utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.

Note : Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie, ou encore de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, à moins que ce ne soit pour supprimer une maladie existante, peut se traduire par une germination moindre ou par la

2023-2972
2024-04-09

Page 12 of 24

réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble des semences, puis faire des essais de germination avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année.

11.0 MODE D'EMPLOI

11.1 Renseignements Généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Bien agiter ou mélanger avant l'emploi.

Appliquer le fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS sous forme de bouillie à base d'eau à l'aide d'un équipement standard approprié assurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté.

Mélanger parfaitement la dose recommandée de fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS à la quantité d'eau requise en fonction de l'appareil utilisé et du taux de dilution. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie pendant le traitement. Laisser sécher les semences avant de les ensacher.

Selon le type d'équipement de semis utilisé, les semences traitées avec le traitement des semences MAXIM 480FS ou avec un mélange le traitement des semences MAXIM 480FS et autres produits de traitement des semences pourraient ne pas s'écouler du semoir selon le même débit que les semences non traitées. Étalonner de nouveau l'équipement avec les semences traitées avant de les mettre en terre.

Ce produit ne contient pas de colorant. **Les utilisateurs sont responsables de s'assurer que les semences traitées, une fois séchées et prêtes à être ensachées, ont une couleur non naturelle. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. La réglementation prise en vertu de la *Loi sur les semences* doivent être strictement respectées lors de l'utilisation de ce produit.**

12.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

Pour le traitement des SEMENCES seulement. Ne pas traiter les racines ou les tubercules de

2023-2972
2024-04-09

propagation.

Pour la suppression des champignons transmis par les semences ou par le sol responsables de la pourriture des semences ainsi que de la brûlure et de la fonte des semis, appliquer les doses indiquées de fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS pour 100 kg de semences des cultures énumérées ci-après.

12.1 Céréales (Y compris les grains-fourrage et l'ensilage)

CÉRÉALES (Y COMPRIS LES GRAINS-FOURRAGE ET L'ENSILAGE)	
CULTURE	Orge Sarrasin Maïs (de grande culture, à éclater) Sorgho-grain Millet (à chandelle et commun) Avoine Maïs sucré Seigle Triticale Riz sauvage Blé
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.
CROPS	Maïs (de grande culture, maïs sucré et à éclater)
DISEASES CONTROLLED	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Aspergillus</i> et <i>Penicillium</i>
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.2 Légumineuses (Feuillage)

LÉGUMINEUSES (FEUILLAGE)	
CULTURE	Haricots (et tous les cultivars - <i>Phaseolus</i> spp.) Pois de grande culture (<i>Pisum</i> spp.) Soja
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.
CROPS	Soja
DISEASES CONTROLLED	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Aspergillus</i> et <i>Penicillium</i> La pourriture des semences et la brûlure des semis du soja causées par <i>Phomopsis</i> spp. transmis par les semences
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg

2023-2972
2024-04-09

MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.3 Oléagineuses

OLÉAGINEUSES	
CULTURE	Canola Lin (y compris le solin) Moutarde Colza Carthame Tournesol
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.
CROPS	Canola Moutarde
DISEASES CONTROLLED	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Aspergillus</i> et <i>Penicillium</i>
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

2023-2972
2024-04-09

12.4 Légumineuses (succulentes ou sèches)

LÉGUMINEUSES (SUCCULENTES OU SÈCHES)		
CULTURE	Haricots (<i>Lupinus</i> spp. y compris Graines de lupin, Lupin doux Lupin blanc) Haricots (<i>Phaseolus</i> spp.) y compris : : Féverole Haricot rognon De Lima Petit haricot rond blanc Haricot Pinto D'Espagne Mange-tout Téparry Haricot beurre (jaune) Doliques (<i>Vigna</i> spp.) y compris : Haricot adzuki Dolique asperge Dolique à œil noir Dolique mongette Pois à vache Dolique cornille Haricot de Chine Haricot mungo Haricot papillon Haricot grain de riz Haricot mungo noir Le dolique Dolique à longue cosse	Gourgane Pois chiche Guar Pois sabre Dolique d'Égypte Lentilles Pois y compris : Nain Mange-tout Petit De grande culture Potager Vert Gourmand Sugar snap Pois cajan Soja (immature) Haricot sabre
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp	
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg	
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences	
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.	
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.	

2023-2972
2024-04-09

12.5 Graminées fourragères, Fourrage et Foin

GRAMINÉES FOURRAGÈRES, FOURRAGE ET FOIN		
CULTURE	Toutes les graminées y compris : Pelouse en plaque Chiendent pied-de-poule Pâturin Fétuque Brome Toutes les graminées à pâturage et à pâturage en parcours et les graminées cultivées pour le foin ou l'ensilage	Toute la famille des graminées (vertes ou sèches), à l'exception de celles qui sont incluses dans le groupe des céréales, destinées à la paissance ou à l'alimentation du bétail
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp	
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg	
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences	
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.	
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.	

12.6 Végétaux Utilisés en Production Animale autres Que Des Graminées (Fourrage, Paille et Foin)

VÉGÉTAUX UTILISÉS EN PRODUCTION ANIMALE AUTRES QUE DES GRAMINÉES (FOURRAGE, PAILLE ET FOIN)		
CULTURE	Luzerne Pois mascate Trèfle Kudzu Trèfle du Japon Lupin	Sainfoin Lotier Vesce Coronille bigarrée Astragale
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp	
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg	
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences	
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.	
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.	

2023-2972
2024-04-09**12.7 Légumes-racines et Tubercules (cultivés à partir de semences)**

LÉGUMES-RACINES ET TUBERCULES (cultivés à partir de semences)		
CULTURE	Crosne (du Japon, Topinambour) Bardane (comestible) Carotte Céleri rave Chicorée Gingembre Raifort Persil	Panais Radis (y compris les variétés orientales) Rutabaga Salsifis (blanc, noir, d'Espagne), Navet Cerfeuil tubéreux Chervis
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp	
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg	
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences	
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.	
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.	

12.8 Feuillage de Légumes-racines et Tubercules (cultivés à partir de semences)

FEUILLAGE DE LÉGUMES-RACINES ET TUBERCULES (cultivés à partir de semences)		
CULTURE	Bardane (comestible) Carotte Manioc Chicorée	Panais Radis (y compris les variétés orientales) Rutabaga Salsifis (noir)
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp	
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg	
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences	
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.	
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.	

12.9 Légumes Bulbes

LÉGUMES BULBES		
CULTURE	Ail (y compris l'ail rocambole) Poireau Oignon (sec, vert)	Oignon à bottelet Echalote
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp	
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg	
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences	

2023-2972
2024-04-09

Page 19 of 24

REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.10 Légumes à Feuilles (sauf les *brassica*)

LÉGUMES À FEUILLES, SAUF LES BRASSICA	
CULTURE	Amarante (tricolore, tampala) Céleri (y compris le céleri chinois) Laitue-asperge Cerfeuil Mâche commune Cresson (alénois, de terre) Pissenlit Oseille Endive Fenouil Laitue (pommée, frisée) Persil Pourpier (potager, d'hiver) Roquette Cardon Chrysanthème (feuilles comestibles et des jardins) Arroche Chicorée italienne (radicchio) Rhubarbe Épinard (y compris de Nouvelle-Zélande et baselle) Poirée (bette à cardes)
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.11 Groupe des Légumes Feuillies *Brassica* (Choux)

GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES BRASSICA (CHOUX)	
CULTURE	Brocoli (y compris chinois, rapini) Choux de Bruxelles Chou y compris : Pak-choi Pé-tsai Moutarde brune Feuilles de chou vert Chou fourrager Chou-rave Feuilles de moutarde Moutarde épinard Feuilles de colza Cavalo broccolo Poirée
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

2023-2972
2024-04-09

12.12 Légumes Fruits (à l'exception des Cucurbitacées)

LÉGUMES FRUITS, À L'EXCEPTION DES CUCURBITACÉES		
CULTURE	Aubergine Piments y compris : Poivron d'Amérique Piment rouge A cuire Type Jamaïque Doux	Tomate Cerise de terre Pépino Tomatillo
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp	
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg	
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences	
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.	
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.	

12.13 Cucurbitacées

CUCURBITACÉES		
CULTURE	Chayotte (fruit) Pastèque de Chine Melon à confire Concombre Cornichon Courges y compris : Hyotan Spaghetti Hechima Gombo	Momordique Tous les melons brodés Citrouille Toutes les courges Pastèques
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp	
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg	
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences	
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.	
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.	

12.14 Arachides

CULTURE	Arachides
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences

2023-2972
2024-04-09

Page 21 of 24

REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.15 Herbes et Épices

HERBES ET ÉPICES	
CULTURE	<p>Anis vert Anis étoilé Basilic Bourrache Pimprenelle Camomille Câpre Carvi Nigelle Cardamome Népéta cataire (herbe-aux-chats) Graine de céleri Cerfeuil Ciboulette Ciboulette chinoise Sauge sclarée Coriandre (persil chinois ou cilantro) Balsamite Graine de coriandre Aneth et graine d'aneth Fenouil Fenouil de Florence</p> <p>Marrube Hysope Lavande Citronnelle Livèche (ou ache de montagne) Graine de livèche Souci des jardins Marjolaine Moutarde (graine) Capucine Persil (séché) Menthe pouliote Poivre (noir, blanc) Graine de pavot Romarin Rue Sauge Tanaïs Estragon Thym Thé des bois, Aspérule odorante (petit muguet) Absinthe</p>
MALADIES SUPPRIMÉES	Les maladies transmises par les semences ou par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris les maladies des plantules dues à <i>F. graminearum</i>) et par <i>Rhizoctonia</i> spp
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué.

12.16 Betteraves (Potagères, à sucre)

CULTURE	Betteraves (potagères, à sucre)
MALADIES SUPPRIMÉES	Maladies présentes dans les semences et dans le sol causées par les espèces du genre <i>Fusarium</i> (y compris la fonte des semis attribuable à <i>F. graminearum</i>) et aux espèces des genres <i>Rhizoctonia</i> , <i>Aspergillus</i> et <i>Penicillium</i>
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.

2023-2972
2024-04-09

RESTRICTIONS	<p>Une application pour le traitement des semences avant la plantation À des fins d'importation seulement. NE PAS traiter les semences au Canada.</p> <p>NE PAS utiliser le fludioxonil pour apprêter de petites semences de légumes ni pour les enduire d'un film ou d'une croûte ou les enrober au Canada.</p> <p>Attendre 30 jours après le semis avant de faire paître le bétail dans une zone traitée ou de le nourrir avec la culture de la zone traitée.</p> <p>Les semences traitées doivent être de couleur visible.</p>
---------------------	--

12.17 Choux-fleurs

CULTURE	Choux-fleurs
MALADIES SUPPRIMÉES	Maladies présentes dans les semences et dans le sol causées par les espèces du genre <i>Fusarium</i> (y compris la fonte des semis attribuable à <i>F. graminearum</i>) et aux espèces des genres <i>Rhizoctonia</i> , <i>Aspergillus</i> et <i>Penicillium</i>
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	<p>Une application pour le traitement des semences avant la plantation À des fins d'importation seulement. NE PAS traiter les semences au Canada.</p> <p>NE PAS utiliser le fludioxonil pour apprêter de petites semences de légumes ni pour les enduire d'un film ou d'une croûte ou les enrober au Canada.</p> <p>Attendre 30 jours après le semis avant de faire paître le bétail dans une zone traitée ou de le nourrir avec la culture de la zone traitée.</p> <p>Les semences traitées doivent être de couleur visible.</p>

12.18 Moutarde joncée (à graine oléagineus)

CULTURE	Moutarde joncée (à graine oléagineus)
MALADIES SUPPRIMÉES	Maladies transmises par les semences et par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. (y compris la maladie des semis provoquée par <i>F. graminearum</i>), <i>Rhizoctonia</i> spp., <i>Aspergillus</i> spp. et <i>Penicillium</i> spp.
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	<p>Une application pour le traitement des semences avant la plantation À des fins d'importation seulement. NE PAS traiter les semences au Canada.</p> <p>Attendre 30 jours après le semis avant de faire paître le bétail dans une zone traitée ou de le nourrir avec la culture de la zone traitée.</p> <p>Les semences traitées doivent être de couleur visible.</p>

12.19 Ginseng

2023-2972
2024-04-09

CULTURE	Ginseng
MALADIES SUPPRIMÉES	Maladies transmises par les semences et par le sol causées par <i>Fusarium</i> spp. et par <i>Rhizoctonia</i> spp. Pourriture des racines causée par <i>Cylindrocarpon destructans</i>
DOSE	5,2 – 10,4 mL/100 kg
MÉTHODE D'APPLICATION	Traitement de semences (post-stratification)
REMARQUES	Utiliser la plus forte dose sur les cultures ou les cultivars qui risquent d'être plus sensibles aux pathogènes transmis par les semences ou par le sol.
RESTRICTIONS	Une application pour le traitement des semences avant la plantation À des fins d'importation seulement. NE PAS traiter les semences au Canada. Attendre 30 jours après le semis avant de faire paître le bétail dans une zone traitée ou de le nourrir avec la culture de la zone traitée. Les semences traitées doivent être de couleur visible.

12.20 Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

13.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS contient un, fongicide au groupe 12. Toute population fongique peut renfermer des

2023-2972
2024-04-09

Page 24 of 24

individus naturellement résistants au fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS et à d'autres fongicides du groupe 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS ou les autres fongicides du groupe 12 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturale, ou biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à fongicide incolore pour le traitement des semences MAXIM 480FS chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

MAXIM® est une marque déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.